



N° 39 – 24 Juin 2024

WARLUS - INFOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUIN 2024

Sommaire

<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 et 2</i>
<i>Elections législatives</i>	<i>P. 2/3</i>
<i>Fête des voisins</i>	<i>P. 3</i>
<i>Le carnet de Warlus</i>	<i>P. 3</i>
<i>Divagation des chiens</i>	<i>P. 3/4</i>
<i>Franquillité Vacances</i>	<i>P. 4/5</i>
<i>Nouveau à Warlus</i>	<i>P. 5</i>
<i>Résultats du 9 Juin</i>	<i>P. 5/6</i>
<i>Bonnes vacances</i>	<i>P. 6</i>

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 17 Juin 2024**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



1 - Point sur la mise en place des travaux de la rue d'Arras et de la rue de Wanquetin

L'attribution des subventions départementales a été confirmée, soit 180 000 € de subvention MMU (Maintenance des voies en Milieu Urbain) et 38 401 € de subvention OSMOC (Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale). Madame le Maire se propose de rencontrer les représentants de l'Etat (sous-Préfet) pour obtenir une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Une réunion le 10 Juin dernier entre le Maître d'œuvre, les services départementaux et des représentants de la commune a permis de faire le point sur ce dossier.

Pour les travaux pris en charge par la commune (les trottoirs, l'assainissement et les aménagements), l'entreprise retenue est connue. Pour la partie prise en charge par le département (la route), l'appel d'offres sera lancé en Septembre par les services départementaux. Compte tenu de la durée du chantier et de l'obligation de la finition des enrobés avant la mauvaise saison, **le début des travaux est prévu pour Mars 2025**.

S'agissant de l'assainissement, il a été constaté que **des riverains rejettent des eaux usées dans les caniveaux. Il faudra absolument mettre fin à ces pratiques avant les travaux de réfection prévus**. En effet, lors de ces travaux, les tuyaux d'évacuation concernés seront purement et simplement coupés et/ou obstrués. Il reste donc moins d'un an aux riverains concernés pour engager les travaux de mise aux normes.

Pendant la durée des travaux, les services départementaux proposeront des déviations ainsi que des mesures spécifiques concernant les circuits de transport passant dans notre village, notamment pour les circuits de bus scolaires.

Enfin, une réunion d'information à destination de l'ensemble de la population sera proposée à la rentrée, avec la participation du Maître d'œuvre et des services départementaux.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique
Téléphone Mairie : **03 21 58 20 71** – Mail : commune-de-warlus@orange.fr – Site : Warlus.fr



2 - Organisation du bureau de vote pour les élections législatives (installation, tenue du bureau et dépouillement)

La salle des associations est utilisée pour officialiser un mariage le samedi 29 après-midi et la salle polyvalente Jean Lefranc est louée les 29 et 30 Juin. Pour laisser ces salles libres, **le Conseil a décidé de délocaliser le bureau de vote dans la salle de classe de l'ancienne école.**

L'accès à l'école pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera facilité par l'installation d'une rampe.

Pour la tenue du bureau de vote, les dates de scrutin, fixées dès le début de la période de vacances, font que certains conseillers seront absents. Nous remercions les personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal qui se sont proposées pour compléter le nombre d'assesseurs nécessaire.

3 - « Brouillon de culture » spectacle de fin août

Exceptionnellement, dans le cadre de l'anniversaire des 80 ans de la libération, le spectacle s'inscrivant dans un ensemble de manifestations nationales, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'association « Brouillon de Culture » pour son spectacle des 29 et 30 Août prochains.

Les responsables de ce spectacle sont encore en recherche de figurants. Le spectacle débutera à 21 heures pour une durée d'environ 1 heure 30. Un arrêté municipal sera pris pour interdire le stationnement dans les rues du château et de l'église. Le cas des riverains reste en discussion.

4 - Divers

- **Travaux sur l'église :** Nous avons fait modifier le dossier de l'architecte qui persistait à préconiser les ardoises violines. Nous n'avons en effet pas souhaité accéder à cette demande pour ne pas avaliser a priori cette option, parce que plus onéreuse que les tuiles. La demande de permis de construire a été transmise, avec le choix des tuiles mentionné dans le dossier.
- **Défibrillateur :** Suite à un contrôle récemment effectué, des pastilles-ventouses adaptées aux enfants seront mises en place, en plus de celles utilisées pour les adultes.
- **Radars à reposer :** Les radars pédagogiques qui ne fonctionnaient plus ont été transmis à l'entreprise qui nous les a fournis, pour réparation. Ils doivent être remis en place mais leur poids et la hauteur de pose nécessitent plusieurs personnes. Des conseillers volontaires se sont donné rendez-vous pour cette réinstallation.

ELECTION LEGISLATIVES DES 30 JUIN et 7 JUILLET



Dans notre commune, **le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.**

Exceptionnellement, pour le 1^{er} tour du 30 Juin, il sera délocalisé dans la salle de classe de l'ancienne école, qui se trouve entre la mairie et l'impasse de la place.



L'entrée se fera par le portillon face à la mairie et une signalétique adaptée guidera les électeurs qui ne connaissent pas encore ces lieux.

En cas de second tour, le 7 Juillet, le bureau sera dans la salle habituelle de la mairie.

Les électeurs qui souhaitent donner procuration à un mandataire peuvent le faire en se connectant à maprocuration.gouv.fr selon les modalités décrites dans le Warlus-Infos n° 37 du 22 Avril 2024.

Il est conseillé de le faire le plus tôt possible afin que toutes les procurations soient prises en compte sans retard sur la liste électorale.

RETOUR SUR LA FETE DES VOISINS



Le vendredi 31 Mai dernier a eu lieu la Fête des Voisins dans notre commune, organisée par l'association Warlus Loisirs Animation. En raison de la météo incertaine, les participants ont été accueillis dans la salle polyvalente Jean Lefranc.

Chacun avait apporté nourriture et/ou boissons et ce fut un très beau moment de partage et de convivialité dans une ambiance joyeuse et festive.

Que les bénévoles et l'ensemble des participants soient ici remerciés pour leur implication active dans la réussite de cette soirée.

LE CARNET DE WARLUS



Le 7 Juin 2024, Monsieur Jean-Luc LENGLET, domicilié 18 rue de Berneville, nous a quittés à l'aube de ses 70 ans. A son épouse, à sa fille et son gendre, à ses petits-enfants, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

DIVAGATION DES CHIENS

Un chien « en état de divagation » est un **animal errant**. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ».

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encoure à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il :

*Il est **interdit** de laisser divaguer les animaux domestiques (...)*



En conséquence, **il est rappelé que les chiens doivent en général être tenus en laisse**, sur le territoire de la commune, en particulier sur le domaine public. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par une amende de 1^{ère} classe (montant maximal de 38€), voire de 2^{ème} classe (montant maximal de 150€) si le chien est un animal de 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) ou de 2^{ème} catégorie (chiens de garde, chiens de défense).

La simple divagation des chiens est donc punie de peines d'amende. De plus, le propriétaire ou la personne qui a la garde du chien est **responsable des dommages** que ce chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques. En cas de dommages par exemple de morsure ou si votre chien occasionne un accident vous pouvez être poursuivi par une juridiction pénale pour blessures involontaires ou même homicide involontaire en cas d'accident mortel

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



L'Opération Tranquillité Vacances est un **service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées**. Pour en bénéficier, il faut remplir un **formulaire tranquillité vacances** et le déposer à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence. Notre commune dépend de la gendarmerie de Beaumetz-les-Loges. En cas d'anomalie, les forces de l'ordre vous

préviennent vous-même ou une personne de confiance proche du lieu.

AVEC L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
Partez l'esprit léger

- 1** SIGNALEZ VOTRE ABSENCE À LA GENDARMERIE ET NON SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
- 2** PLACEZ VOS OBJETS DE VALEUR EN LIEU SÛR
- 3** FERMEZ BIEN VOS PORTES, FENÊTRES ET VOILETS
- 4** ACTIVEZ DIVERSES SOURCES LUMINEUSES PAR DES MINUTERIES POUR DISSUADER
- 5** EN CAS DE CAMBRIOLAGE, NE TOUCHEZ À RIEN ET COMPOSEZ LE 17

Comment s'inscrire à l'Opération tranquillité vacances ?

Il existe deux possibilités pour s'inscrire au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) : soit en se rendant physiquement sur place, au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie du ressort du logement à surveiller ; soit de façon dématérialisée, autrement dit en ligne.

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne.

Inscription sur place

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription. Vous pouvez obtenir le formulaire en pdf à l'adresse :

<https://www.documentissime.fr/formulaires/formulaire-cerfa-opetranqvac.html>

Démarche en ligne


- La connexion se fait via le site
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>
- Identifiez-vous via France Connect ;
- Complétez le formulaire en ligne.

NOUVEAU A WARLUS



ARNAUD MASSETTI
Carreleur - Chapiste

 7 Allée des Saules - 62123 WARLUS

 06.82.61.12.82

 ei.amcreation@hotmail.com

Monsieur Arnaud MASSETTI nous a fait part de la création de son entreprise au 7 allée des saules à Warlus, afin d'en informer l'ensemble des habitants de la commune. Carreleur – chapiste, il est à l'écoute de vos projets pour la réalisation de chape, salle de bains, carrelage et faïence. Il est joignable par téléphone ou par mail comme indiqué sur sa carte ci-contre.

L'ELECTION EUROPEENNE du 9 JUIN 2024

Tout d'abord nous souhaitons remercier les conseillers mobilisés, mais également les personnes extérieures au Conseil Municipal qui se sont rendues disponibles pour assurer une permanence en qualité d'assesseurs lors de ce scrutin du 9 Juin 2024 : Mme Corinne FIEVET et M. Patrick GIRAUD.

Nous vous présentons ci-dessous et en page suivante, sous forme de tableau, les résultats de l'élection européenne dans notre commune. Vous pouvez retrouver la totalité des 38 listes sur le site warlus.fr, mais nous n'avons mentionné dans le présent bulletin municipal que les 16 listes ayant obtenu des voix dans notre commune. Celles qui ne sont pas mentionnées n'ont obtenu aucune voix. Nous avons conservé la numérotation nationale des listes. Notons que la **participation a atteint 65,2 %**, bien au-dessus de la moyenne départementale (50,8 %).

ELECTION EUROPEENNE du 9 JUIN 2024

Résultats pour la commune de WARLUS

	Pour notre commune de WARLUS	Nombre	%
	Electeurs inscrits	330	
	Abstentions	115	34,8 %
	Votants	215	65,2 %
	Blancs	6	2,8 %
	Nuls	3	1,4 %
	Exprimés	206	95,8 %

N°	LISTE et tête de liste	Nombre de voix	% des exprimés
3	LA FRANCE FIERE soutenue par Eric ZEMMOUR Mme MARECHAL Marion	15	7,3 %
4	LA FRANCE INSOUmise - Union populaire Mme AUBRY Manon	8	3,9 %
5	LA FRANCE REVIENT avec Jordan BARDELLA et Marine LE PEN M.BARDELLA Jordan	67	32,5 %
6	EUROPE ECOLOGIE Mme TOUSSAINT Marie	4	1,9 %
8	PARTI ANIMALISTE Mme THOUY Hélène	2	1 %
11	BESOIN D'EUROPE Mme HAYER Valérie	45	21,8 %
13	EQUINOXE Mme CHOLLEY Marine	2	1 %
15	LISTE ASSELINEAU-FREXIT M. ASSELINEAU François	1	0,5 %
18	LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA FRANCE EN EUROPE M. BELLAMY François-Xavier	22	10,7 %
19	LUTTE OUVRIERE Mme ARTHAUD Nathalie	1	0,5 %
24	L'EUROPE CA SUFFIT ! M. PHILIPPOT Florian	1	0,5 %
27	REVEILLER L'EUROPE M. GLUCKSMANN Raphaël	23	11,2 %
29	ALLIANCE RURALE M. LASSALLE Jean	10	4,9 %
31	EUROPE TERRITOIRES ECOLOGIE M. LACROIX Guillaume	1	0,5 %
33	GAUCHE UNIE soutenue par Fabien ROUSSEL M. DEFFONTAINES Léon	2	1 %
35	ECOLOGIE AU CENTRE M. GOVERNATORI Jean-Marc	2	1 %
		206	100 %



BONNES VACANCES

Vous avez peut-être prévu de vous rendre à la mer, à la campagne ou à la montagne, ou tout simplement de rester à la maison.

Quelle que soit votre décision, le Conseil Municipal tient à souhaiter de bonnes vacances à l'ensemble de la population de Warlus